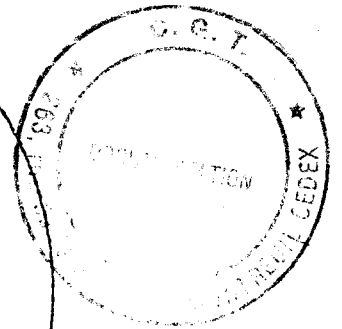
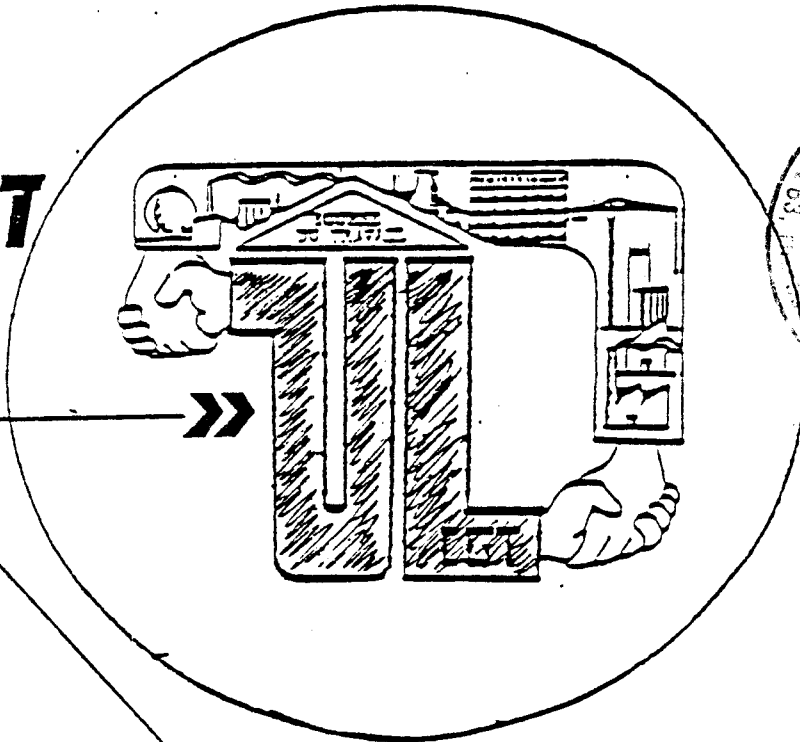


**EN DIRECT
AVEC
LES**



**→ COLLECTIFS
ELECTORAUX**

CAMPAGNE 'SECU'

IDEES FORCES MOYENS

QUESTIONS VITALES POUR RENFORCER LA CGT

Nos responsabilités nouvelles, les conditions dans lesquelles nous luttons, nécessitent que toutes nos organisations aient une appréciation juste de la situation et des moyens à la hauteur de l'enjeu.

IDEES, FORCES, MOYENS résument les axes prioritaires du travail tenace que nous avons à accomplir pendant toute la période qui va nous conduire jusqu'au 42ème Congrès de la C.G.T..

IDEES

La gigantesque et virulente campagne idéologique de la droite et du patronat qui se déchaînent contre les forces progressistes et en particulier la C.G.T., montre toute l'importance de faire plus et mieux connaître les idées, propositions et solutions de la C.G.T. pour une diffusion massive de la presse confédérale et notamment de "La Vie Ouvrière".

FORCES

Pouvons-nous, actuellement, nous contenter de l'état de nos forces organisées ? La réponse est NON !

Elles progressent trop lentement en regard des possibilités et de l'exigence du combat de classe, d'autant qu'aujourd'hui, pour avancer plus rapidement, nous pouvons nous appuyer sur les droits nouveaux des travailleurs.

MOYENS

En adhérents, mais aussi en nombre de cotisants qui, chaque mois, règlent leurs cotisations au syndicat afin de lui procurer les moyens financiers nécessaires pour qu'il soit en mesure de mener son activité et d'irriguer toutes les structures de la C.G.T..

De ce point de vue, le Prélèvement Automatique des Cotisations est un moyen efficace qui doit être mis en place et développé d'une manière plus conséquente.

Ces questions vitales pour la C.G.T. et les travailleurs progresseront à partir d'une bataille intense de conviction à mener dans nos rangs, d'abord au niveau de nos directions syndicales.

Convaincre est nécessaire pour mettre en place les mesures d'organisation méticuleuses qui s'imposent, quadriller l'usine, l'atelier, le chantier, le service, le bureau pour aller proposer l'adhésion et conjointement le P.A.C..

La période présente, avec le paiement de la prime de vacances ou du 13ème mois, est favorable pour la mise à jour de tous les adhérents (6 timbres fin juin), le 7ème et 8ème timbre avant le départ en congés. En prenant contact avec eux pour leur remettre le timbre, soyons persuasifs.

ORGANISER PARTOUT DES RENDEZ-VOUS REGULIERS

Sous la responsabilité de la direction du Syndicat et animés par le Secrétaire à l'organisation et le Trésorier, des rendez-vous de collecteurs doivent être organisés chaque semaine pour comptabiliser les nouveaux adhérents, contrôler la rentrée des cotisations et leur ventilation aux différentes structures et, si nécessaire, prendre les mesures qui s'imposent pour relancer, impulser, diriger, contrôler cette bataille.

C'EST A CE PRIX QUE NOUS PROGRESSERONS !

Contribution du B.C. à la campagne "SECU"

LE BUREAU CONFÉDÉRAL DU 15 JUIN A ÉTÉ CONSACRÉ À LA PRÉPARATION DE LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS SECU.

IL A PRÉCISÉ LES MODALITÉS :

- . DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE,
- . DE SA CONTRIBUTION DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS,
- . DES RELATIONS BI-LATÉRALES AVEC LES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS,
- . DU SOUTIEN AUX CANDIDATS C.G.T.,

1/ LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Sans préjuger de ce que seront les prochaines délibérations du B.C., notamment sur les grands thèmes de notre rentrée (thèmes dont nous aurons rapidement connaissance), il apparaît souhaitable de s'orienter, dans la première quinzaine de septembre, vers de grands meetings, voire meetings débats permettant d'explicitier notre politique dans l'axe de notre 41ème CONGRES, et les efforts à mettre en oeuvre pour cette campagne.

Ces meetings devront être minutieusement préparés avec l'ensemble des Elus, Mandatés, et les militants de la C.G.T., l'objectif étant de rassembler le maximum de travailleuses et travailleurs pour qu'ils s'engagent d'une manière encore plus active dans cette campagne.

Pour ce faire, il est souhaitable que nos Organisations tiennent régulièrement le Secrétariat du Bureau confédéral informé sur les initiatives décidées afin que celui-ci puisse désigner les camarades qui y participeront.

2/ CAMPAGNE PUBLIQUE

D'une manière systématique, chaque Membre du B.C. prendra ses dispositions pour répondre aux sollicitations de nos organisations et cela jusqu'au 19 Octobre, à raison de 2 jours par semaine en liant, comme convenu, le renforcement de la C.G.T. et la campagne électorale. Un plan de disponibilité sera établi dans ce sens.

Sur ces bases, des propositions seront formulées à nos Organisations afin d'élaborer avec elles, un plan d'intervention multiples (débat à l'entreprise, animation dans une zone industrielle, prise de parole dans un foyer d'immigrés, de retraités, d'handicapés, etc, conférences de presse, animation dans une cité ouvrière, visites d'établissements scolaires, etc). Chacune de ces initiatives pouvant être un temps fort inscrit au plan de campagne des Organisations concernées.

3/ RELATIONS BI-LATERALES AVEC DIVERSES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS

Suite aux rencontres nationales avec les diverses associations et organisations, un procès-verbal sera établi et porté à la connaissance des directions de nos organisations afin qu'elles puissent, à leur tour, en tirer les conclusions nécessaires pour leurs propres relations bi-latérales.

A ce jour, la C.G.T. a rencontré :

- le SNES, la FNMT, la FNMF, UVF

Elle rencontrera prochainement :

- UNAF, Tourisme et Travail, Union des Femmes Françaises, CNL, FEN, SNI, SNES Sup, Parents d'Elèves, CNAFAL, CSF, Mutilés du Travail, Associations des Handicapés : ANAPEI, APF, AMI, SMG Médecins de groupes-William JUNOT, Médecins des Centres de Santé, Confédération des Chirurgiens dentistes, Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes, Psychiatres, Fédération Hospitalière de France, Associations des Femmes Chefs de Famille, JOC, JOCF, JC, JS, CNAJEP, JIC, UNEF, UGE, ISF, SNCS, SNESUP, UGTA, Syndicats Portugal, Espagne, Italie, Turquie, etc. Association des Veuves, Association des Foyers Ruraux, MACIF, MATMUT, GMF, AGMF, etc.

4/ SOUTIEN AUX CANDIDATS C.G.T.

Par ailleurs, le Bureau confédéral a examiné la question du soutien aux candidats. Il a écarté l'éventualité d'un appel national de personnalités d'associations, de mouvements divers ainsi que l'opportunité d'un soutien national à chaque catégorie.

- Bien entendu, nos organisations apprécieront la nécessité de tels soutiens notamment départementaux ou locaux. Dans cette éventualité, il convient de rechercher avant tout, l'efficacité réelle dans la démarche sans formaliste.

CHOMEURS

ATTENTION IL NE RESTE PLUS QUE 4 POINTAGES
(EN COMPTANT JUILLET ET AOUT) POUR CONTACTER
LES CHOMEURS,

LE COMITÉ NATIONAL ÉDITE PLUSIEURS MODÈLES DE TRACTS
ET AFFICHETTES QUI VOUS SERONT EXPÉDIÉS.
N'OUBLIEZ PAS D'INTÉGRER LES MILITANTS DU COMITÉ LOCAL
DANS LES COLLECTIFS ÉLECTORAUX.

LES COLLECTIFS ELECTORAUX POUSSER AU MAXIMUM LEUR DECENTRALISATION

Au moment où nous écrivons cet article 692 COLLECTIFS sont effectivement mis en place. Le nom de leur animateur ayant été communiqué au Secteur Confédéral organisation, ils sont en lien permanent avec la Confédération et reçoivent le "EN DIRECT" pour les aider dans leur travail qui commence dès leur mise en place.

Les U.D., que nous avons toutes contactées pour connaître leurs objectifs, nous ont fait part de leur plan de travail et des dispositions concrètes qui l'accompagnent. Au total, et dans l'état actuel des choses, ces sont 3.494 COLLECTIFS qui sont en cours de constitution.

De très nombreuses U.D. et U.L. nous ont indiqué que ce ne sont là que des objectifs minimums, car c'est en construisant, sur le terrain, que l'on se rend vite compte que le dispositif prévu est insuffisant, trop lourd, et surtout qu'il couvre un trop grand terrain pour être en prise avec le réel.

Elles apportent donc les correctifs nécessaires et multiplient, parfois, par deux le nombre de collectifs initialement prévu.

Ainsi, et bien que rien ne soit encore définitif, nous avons plus que doublé le nombre de collectifs par rapport aux élections prud'homales de 82.

L'effort est considérable, il mérite, au stade où nous en sommes, d'être souligné, encouragé, POUR ETRE PORTE PLUS LOIN ENCORE.

De notre capacité à nous faire entendre et comprendre du plus grand nombre d'électeurs va dépendre le poids de la C.G.T..

De notre capacité à écouter, proposer et convaincre va dépendre l'impact de la campagne C.G.T.

AU MINIMUM, DOUBLER ENCORE !

Pour aller là où se trouvent les travailleurs et la population, il nous faut DOUBLER au MINIMUM les objectifs annoncés, dépasser LARGEMENT les 6.000 COLLECTIFS.

C'est très possible, en portant les efforts sur les Z.I., les quartiers, les Communes et les villages, car c'est à ce niveau que le retard pris commence à peser :

- . 161 collectifs de Communes,
- . 87 de quartiers et 8 de Zones industrielles,

pour 692 collectifs mis en place, c'est trop peu !
A titre d'exemple, nous avons recensé 665 Z.I. pour 767 Communes de plus de 10.000 habitants. Ajoutons encore qu'il existe 2.327 Z.I. au plan national.

Les forces militantes pour animer et faire vivre les Collectifs nous les avons, tous les syndiqués qui ont été sollicités ont accepté de faire quelque chose.

POUSSER LE PLUS A FOND POSSIBLE L'EFFORT DE DECENTRALISATION

L'effort de décentralisation entrepris sera payant pour le présent et pour l'avenir. Ce n'est pas une démarche de circonstance. Plusieurs U.D. nous indiquent qu'elles ont des perspectives de création d'U.L. et que des U.L. de grandes villes prévoient leur décentralisation à l'occasion de la mise en place des Collectifs électoraux. En voici quelques exemples :

DANS LES GRANDES VILLES,

- . L'U.L. d'AMIENS rayonne sur une population de 135.992 habitants. La ville a été découpée en trois secteurs : Amiens-Centre-Ville, Amiens-Ouest, Amiens-Est avec pour chacun de ces secteurs un Collectif d'U.L.

Le Secteur d'AMIENS-Centre-Ville a été lui-même découpé en 5 Secteurs dotés d'un collectif et 8 collectifs ont été constitués dans les quartiers et les UP.

AMIENS a donc 16 Collectifs pour 135.992 habitants, soit 1 collectif pour 8.500 habitants.

L'Ouest et l'Est de la ville se dotent actuellement de collectifs de Z.I., ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif de création d'un Collectif pour 3.000 habitants environ.

- . Cet objectif n'est pas démagogique comme en témoigne l'exemple de l'U.L. d'ANGERS avec 29 Collectifs mis en place (1 d'U.L., 7 de Z.I., et 14 de quartiers) pour 143.000 habitants.

A titre de comparaison, il faudrait, pour pouvoir développer une activité de masse à ce niveau :

- 30 Collectifs	à STRASBOURG	(257.303 habitants),
- 31	- à NANTES	(263.659 -),
- 54	- à LYON	(462.841 -),
- 107	- à MARSEILLE	(914.356 -),
- 272	- à PARIS	(2.317.227 -).

Un examen du nombre de votants par tranche d'importance des Communes fait nettement apparaître que plus de 35% des habitants (donc du nombre d'électeurs) se retrouvent dans 229 Communes de 30.000 habitants et plus.

Ca vaut le coup d'examiner s'il n'y a pas un effort supplémentaire à faire dans les grandes villes où se trouvent souvent concentrés plus de 50% d'électeurs du département.

C'est d'autant plus important que les 4/5 du corps électoral se trouvent concentrés dans 2.500 Communes.

DANS LES DEPARTEMENTS

Plusieurs exemples montrent que de très nombreuses U.D. ne sont pas parties des forces existantes pour définir leur dispositif électoral, mais des besoins en collectifs pour couvrir le moindre secteur du département après un découpage minutieux de celui-ci.

Le RHONE s'est fixé la création de 150 à 200 Collectifs,
la HAUTE-GARONNE de 92 Collectifs dont 11 d'U.L., 50 de Communes,
31 de quartiers et le parrainage de 90 entreprises,
le département des YVELINES s'est fixé l'objectif de couvrir toutes
les Communes de 3.000 habitants avec 70 Collectifs.

Enfin, L'ARDECHE met actuellement en place 37 Collectifs (4 d'U.L.
et 33 de cantons) pour 180.000 électeurs. Ce département rural ne
regroupe que 13 Communes au-dessus de 3.500 habitants.

Tous les cantons sont couverts et à l'intérieur de certains, il va se
créer des collectifs de communes.

Dans chacune des grandes villes du département (de 6.000 à 20.000) les
U.L. mettent en place des collectifs de quartiers.

Ces quelques exemples, pris parmi de très nombreux autres, montrent ce
qu'il faut viser partout pour que la C.G.T. constitue un vaste réseau.

Nous nous acheminons vers du JAMAIS VU,
et nous nous sommes fixés la FIN DU MOIS DE JUIN
pour atteindre la mise en place du maximum de COLLECTIFS.

Tout indique que nous aurons un bilan très positif avant les prochains
départs, bien mérités, en congés, à condition que tous les objectifs
annoncés soient tenus.

LES CANDIDATURES

50 U.D. nous ont fourni des renseignements concernant la composition des listes de candidatures pour les Conseils d'Administration de la C.P.A.M. et de la C.A.F..

17 départements ont des listes complètes.
Il faut aller plus vite !

OBSERVATIONS DE CARACTERE GENERAL

- 1/ Bien que le nombre de femmes sur nos listes (moyenne 30%) il est à remarquer qu'elles sont plus nombreuses sur les listes de la CAF et en meilleure position pour être élues. Il faut rééquilibrer nos listes.
- 2/ Les ICT sont assez bien représentés (17,4%), mais pas toujours en position d'élus. Nous devons songer au fait que la CGC aura des candidats et des élus partout. Nous ne devons pas leur laisser le monopole de la représentation de ces catégories dans les nouveaux conseils, donc, veillons à ce que nous ayons des élus ICT.
- 3/ Les questionnaires n'étant pas toujours correctement remplis, nous ne pouvons déceler le nombre de militants jeunes, et nous décelons une faiblesse dans la représentation des immigrés et des retraités.
- 4/ Les têtes de listes, et les élus possibles, ainsi que le nombre égal de suppléants doivent être des militants consacrant l'essentiel de leur activité au travail des Conseils d'administration en liaison avec la bataille de masse qu'il conviendra de mener pour une couverture et une protection sociale de haut niveau.

DES LISTES PRETES A LA FIN JUIN PARTOUT !

- 1/ Pour intégrer nos candidats le plus vite possible dans la campagne.
- 2/ Pour prévoir la pré-formation de nos futurs élus et suppléants.
- 3/ Pour permettre à la Confédération de s'adresser directement à eux, ce qui suppose que nous connaissions leurs adresses.
- 4/ Pour informer et consulter le cas échéant les Fédérations.
- 5/ Pour être en mesure de déposer nos listes dès le 22 AOUT afin de bénéficier du panneau électoral N° 1.
- 6/ Pour régler les mesures administratives (photocopie de la fiche individuelle de candidature, de la pièce d'identité avant que les candidats et candidates ne soient partis en vacances.

INFORMEZ REGULIEREMENT LE SECTEUR "ORGANISATION" DE LA CONFEDERATION !

UTILISATION des *DES DROITS NOUVEAUX* dans la CAMPAGNE "SECU"

Vous trouverez, ci-dessous, quelques rappels concernant les droits syndicaux garantis par la Loi et leur utilisation dans la campagne électorale SECU.

Dans un certain nombre d'entreprises, des accords (d'entreprises, de groupe, voire des Conventions Collectives) nous garantissent des droits plus importants qu'il conviendra d'utiliser de façon offensive.

Dans de nombreuses entreprises, c'est la pratique qui a imposé des droits syndicaux plus étendus que le patronat tente actuellement de remettre en cause.

Dans tous les cas, nous devons faire une utilisation offensive de ces droits dans tous les aspects de notre activité, action revendicative, bataille pour le renforcement de la C.G.T., campagne électorale SECU.

I - ORGANISER LES TRAVAILLEURS A LA C.G.T.

1) *la Section syndicale*

Elle peut être créée dans toutes les entreprises, sans seuil d'effectif .

Elle dispose des mêmes moyens dans toutes les entreprises, quel que soit le nombre de salariés (droit de collectage, d'affichage, de distribution de tracts).

Désormais, toute section syndicale, affiliée à un syndicat représentatif sur le plan national, est considérée comme représentative dans l'entreprise (L 412-4).

Nous n'avons donc pas à faire la preuve de notre représentativité dans l'entreprise pour créer la section syndicale ou exiger des élections de D.P..

. Dans les entreprises de moins de 50 Salariés :

Nous pouvons désigner un D.P. comme délégué syndical pour la durée de son mandat. Il ne dispose pas d'un crédit d'heures supplémentaire, mais utilise ses heures de D.P. dans les conditions d'exercice de son mandat de délégué syndical.

2) *Les élections de délégués du personnel (L 423-18)*

2.1. dans les entreprises de plus de 10 salariés

A tout moment, dès qu'un salarié (syndiqué ou non) ou une organisation syndicale (de l'entreprise ou extérieure) demande l'organisation d'élections, l'employeur doit engager la procédure électorale dans le délai d'un mois.

Comment faire :

- 1 - faire une demande d'organisation des élections auprès de l'employeur (lettre recommandée) conjointement au nom de l'U.L. et d'un salarié de l'entreprise.

- 2 - un autre salarié peut ensuite demander en son nom propre, l'organisation des élections. Les deux salariés seront protégés pendant 6 mois à compter de la date d'envoi de la lettre de l'U.L. (il s'agit de la lettre de la 1ère organisation qui fait la demande).

2.2. les délégués du personnel de site

Le Directeur départemental de la M.O. peut, de sa propre initiative, ou à la demande d'une organisation syndicale, imposer l'organisation d'élections de D.P. dans les établissements de moins de 11 salariés dont l'activité s'exerce sur un même site où sont employés au moins 50 salariés.

Un site, c'est quoi ?

Un centre commercial, une Z.I., artisanale, une tour, une rue, un chantier, etc.

Les salariés concernés doivent avoir des intérêts communs qui peuvent être :

- les horaires de travail, les problèmes de transport, de cantine, d'hygiène et de sécurité, etc.

A T T E N T I O N

Notre objectif est bien de permettre aux salariés de s'organiser à la C.G.T..

Donc commençons à les parrainer, faisons notre travail syndical pour présenter la C.G.T., faire s'exprimer les travailleurs

- sur leurs revendications.

Il nous faut : . et des candidats,
et des gens qui votent CGT le jour de l'élection.

Ceci est particulièrement vrai pour les délégués de site.
Ne mettons pas "la charrue avant les boeufs" :

- a) le travail syndical,
- b) démarche administrative auprès du Directeur départemental

II - L'ORGANISATION DE DEBATS SUR LA SECU DANS L'ENTREPRISE

1) O u ?

1.1. Il s'agit d'une initiative de la section syndicale (L 412-9)

- . Dans le local syndical pour toutes les entreprises de plus de 200 salariés et toutes celles où l'organisation syndicale dispose d'un local.

Dans les entreprises de plus de 1.000 salariés chaque organisation syndicale doit disposer d'un local distinct.

Il est donc très important d'exiger des locaux syndicaux suffisamment vastes pour y tenir des réunions, avec les salariés de l'entreprise. Il n'y a pas besoin de l'autorisation de l'employeur.

. Dans un local mis à disposition pour l'occasion par l'employeur.

Dans ce cas, il faut l'autorisation de l'employeur.

1.2. Il s'agit d'une initiative du C.E. (L 431-7)

. Dans le local du C.E.

Pas d'autorisation de l'employeur.

Dans un local mis à disposition du C.E. pour l'occasion : il faut l'autorisation de l'employeur.

2) Thème de la réunion

a) initiative syndicale

Aucune limite puisque l'objet des syndicats vise à l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuelles des personnels, donc la Sécurité Sociale.

b) initiative du Comité d'entreprise

Le C.E. peut organiser des réunions d'information du personnel portant notamment sur les problèmes d'actualité. Tout ce qui concerne la Sécurité Sociale également entre dans ce cadre.

Nous aurons intérêt à argumenter éventuellement sur la liaison qui existe entre :

- Le rôle du CHSCT, la Médecine du travail, l'hygiène et la sécurité, les conditions de travail, le versement des cotisations à l'URSSAF qui relèvent de la mission du C.E. et les questions à débattre autour de la SECU : prévention, politique de la santé, financement de la SECU.

Naturellement, ces deux possibilités doivent être examinées et utilisées au mieux, en évitant de créer, à propos du C.E., un contentieux susceptible de gêner notre campagne électorale.

En tout état de cause, il reste que la mobilisation des travailleurs peut permettre de surmonter les obstacles éventuels.

3) qui participe ?

Dans tous les cas (initiative CE ou section syndicale), l'ensemble du personnel, syndiqués ou non.

4) Quand ?

Dans tous les cas, ces réunions doivent se tenir en dehors du temps de travail des participants, ce qui ne veut pas dire en dehors du temps de fonctionnement de l'entreprise.

Cela signifie :

- . Les délégués peuvent y participer sur leurs heures de délégation
- . Le personnel peut y participer durant les pauses, y compris celle du déjeuner,
- . La réunion peut se dérouler pendant le temps de travail d'une équipe, du moment que ce sont les travailleurs de l'équipe de repos qui y participent.

5) *les personnalités syndicales extérieures invitées*

Ce sont bien entendu les responsables des Fédérations, U.D., U.L. ou de la Confédération. Ce sont aussi les candidats sur nos listes, nos Administrateurs sortants puisqu'à ce titre, ils sont mandatés par l'U.D. ou l'U.L..

Nous devons refuser de fournir des justificatifs.

L'ORGANISATION DES DEBATS SUR LA SECU DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1) *Utilisation de l'heure mensuelle syndicale d'information*

. Avec qui ?

Tout représentant, mandaté à cet effet par une organisation syndicale, a libre accès aux réunions tenues par cette organisation à l'intérieur des bâtiments administratifs.

Le chef de service doit être informé de la venue de ce représentant avant le début de la réunion.

. Dans quelles conditions ?

Les demandes d'organisation des réunions doivent être formulées au moins une semaine avant la date de la réunion.

- . La réunion se déroule à l'intérieur des bâtiments administratifs,
- . Dans les services où les agents n'ont pas tous les mêmes horaires de travail, la même organisation syndicale peut tenir autant de réunions d'information dans le même mois qu'il y a de régimes de travail.

2) *Autres possibilités*

- . Les organisations syndicales représentatives peuvent tenir des réunions statutaires ou d'information à l'intérieur des bâtiments administratifs en dehors des horaires de service.
- . Elles peuvent également tenir des réunions pendant les heures de service destinées aux agents, qui ne sont pas en service ou qui bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence.

AFFICHAGE, DIFFUSION DU MATÉRIEL SYNDICAL À L'ENTREPRISE
POUR LA CAMPAGNE SECU1) *Affichage*

L'affichage s'effectue librement sur les panneaux réservés à cet usage (ils sont distincts de ceux destinés aux D.P. et au C.E.).

Un exemplaire des communications syndicales doit être transmis au Chef d'entreprise, mais il n'y a pas :

- . à lui demander l'autorisation,
- . à lui transmettre le document avant l'affichage.

Ces règles sont valables tant pour le secteur privé (L 413-8) que pour le secteur public (décret n° 82-447 du 28 Mars 1982 et circulaire n° 1487 du 18 Novembre 1982).

2) *Distribution de tracts et publications syndicales*

Ils peuvent librement être diffusés aux travailleurs de l'entreprise dans l'enceinte de celle-ci, aux heures d'entrée et de sortie du travail, ceci dans toutes les entreprises sans condition d'effectif.

3) *Contenu de notre propagande*

Il est librement déterminé pour l'organisation syndicale sous réserve de l'application des lois applicables à la presse (notamment la diffamation).

Ceci est la conséquence directe de la nouvelle définition de l'objet des syndicats "ETUDE ET DEFENSE DES INTERETS MATERIELS ET MORAUX, TANT COLLECTIFS QU'INDIVIDUELS DES SALARIES".

Ceci est vrai dans toutes les entreprises du secteur privé et nationalisé ainsi que dans la fonction publique.

Telles sont les dispositions légales en vigueur qui offrent d'importantes possibilités qu'il convient d'utiliser pleinement.

Il reste qu'elles constituent un minimum comme c'est par exemple le cas pour l'heure d'information mensuelle payée. Il y a donc lieu de poursuivre notre action pour l'obtenir.

De plus, des Conventions ou Accords d'entreprises comportent ce droit qu'il convient d'utiliser.

Enfin, chaque organisation C.G.T. doit rechercher toutes possibilités de s'adresser aux travailleurs et d'élargir les droits syndicaux.

* FACILITER LE DEBAT

32 MILLIONS D'ELECTEURS AUX DERNIERES NOUVELLES. Des hommes, des femmes, des jeunes, des retraités qui devront entendre parler C.G.T., savoir ce que la Confédération propose pour la SECU, mais aussi - et c'est lié - pour sortir de la crise, pour développer la consommation populaire, pour reconquérir le marché intérieur, etc. Et des cadres, des enseignants, des immigrés, des chômeurs, des ouvriers, ... qui devront comprendre ce que nous disons "dans leur langue", c'est-à-dire y retrouver toutes leurs préoccupations professionnelles et catégorielles.

Du boulot sur la planche, et le travail d'explications, de corps à corps va revêtir une dimension extraordinaire : de nombreux militants et militantes vont renforcer les collectifs électoraux et entrer dans cette bataille d'explications.

POUR LES AIDER, QUELQUES FICHES ELABOREES PAR LE SECTEUR PROPAGANDE CONFEDERAL. Bien sûr, tout ce qu'elles disent est déjà écrit et dit ailleurs, dans des documents de congrès, des brochures, etc. Mais là, tout est condensé et présenté dans un format passe-partout :

. 11 fiches en tout tirées à 50.000 ex.

Chaque militant, chaque candidat devront avoir les leurs, sur eux, toujours prêtes à rafraichir tel ou tel point, à fournir des références à tel ou tel interlocuteur.

ELLES TRAITENT SUCCESSIVEMENT de :

- 1) la situation économique et ses répercussions économiques,
- 2) les grands dossiers économiques,
- 3) le régime général de la Sécurité Sociale,
- 4) le financement de la SECU,
- 5) Les dettes patronales et les charges sociales,
- 6) les gâchis qui affectent la SECU,
- 7) le chômage,
- 8) les immigrés,
- 9) les handicapés,
- 10) les retraités,
- 11) les cadres.

PROPAGANDE

ELLES SERONT FIN JUIN, en possession des U.D., des U.L. et Collectifs électoraux. Les Fédérations sont invitées - et certaines l'ont déjà entrepris - à les reprendre en les "professionnalisant" par des argumentaires si besoin est.

NE PARTEZ PAS EN CAMPAGNE SANS ELLES !



* LA C.G.T. EN CAMPAGNE D'ETE

Même pendant cette période, les préoccupations demeurent, et même si nous comprenons sa démarche, nous ne disons pas comme CAMUS "que sous le soleil, la pauvreté peut être fastueuse". Oui ! pendant l'été, dans les entreprises qui fonctionnent, les travailleurs rencontrent les problèmes liés à l'exploitation et les vacanciers, hors de leur cadre habituel, ont des problèmes de conditions de vie, de pouvoir d'achat, de loisirs. De quoi expliquer, là-aussi, et montrer que la C.G.T. est toujours là, à tous les instants de la vie, qu'elle dénonce, qu'elle propose.

Bien sûr, il nous faudra le faire avec le ton adapté et des dispositions particulières, selon le terrain, pour que nos interlocuteurs reçoivent notre présence et nos explications sans impression de harcèlement, ou d'agression, sans lassitude, mais comme une aide et un recours possible.

POUR AIDER A CETTE CAMPAGNE,
le SECTEUR CONFEDERAL DE LA PROPAGANDE EDITE, OUTRE LES FICHES ARGUMENTAIRES, :

- une affichette, tirée à 200.000 EX. sur le thème "Pour l'entreprise et pour la SECU, la C.G.T. on peut compter dessus",

Comme son thème l'indique, elle est destinée à soutenir la campagne à l'entreprise, où journaux syndicaux et tracts tiendront la première place.
- des bandeaux avec le sigle C.G.T., 3 millions d'exemplaires, avec pour objectif de créer un environnement C.G.T. qui devra être complété par des matériels et des dispositifs propres à chaque U.D.. L'idée essentielle étant de profiter de toutes les concentrations d'estivants (manifestations sportives, culturelles, festivals, fêtes champêtres, campings, Tour de France, etc), pour faire parler les murs, les bornes, les poteaux, les composteurs de billets ferroviaires, etc, etc, de les faire PARLER CGT. Et de préparer ainsi le terrain pour distribuer le journal de l'U.D., un tract de bienvenue (le secteur PROPA a aussi fourni aux régions un exemple de matériel en ce sens) pour amener une prise de parole ou une initiative de l'U.D., de l'U.L.
- des mots d'ordres élaborés confédéralement pourront être "rentilisés" sur ces matériels, inscrits sur les murs ... Ils parviendront aux U.D. avant la FIN JUIN.

Enfin

- des serre-têtes sportifs sur lesquels figurent les mots : "LA C.G.T. CHAMPION de la SECU", seront dans la sacoche VO du Tour de France cette année. Les U.D. peuvent les commander par téléphone au secteur PROPA (851.84.77) au prix de 2 frs l'unité. Si vous désirez ce matériel moderne et toujours prisé, ne tardez pas !

BONNES VACANCES ET BONNE CAMPAGNE !

PLAN de TRAVAIL adopté par le bureau de l'UGICT

CANDIDATURES

Pour les ICTAM deux orientations :

- . Toutes les listes C.G.T. doivent comporter au moins 1 I.C.T. et une proportion équivalente à ce qu'il représente numériquement (en moyenne 2) ;
- . Veiller à ce que au moins 1 I.C.T. soit placé en position d'élu (4 ou 5 premiers). Or, dans des listes CGT que nous avons, ce n'est pas toujours le cas. IL faut rectifier le tir. C'est le rôle de nos Commissions départementales, très urgent - ne pas laisser la CGC comme seule organisation susceptible d'avoir des élus cadres.

LA CAMPAGNE ELECTORALE PROPREMENT DITE

Le dispositif confédéral arrêté repose pour l'essentiel sur la mise en place de collectifs électoraux qui seront l'outil de nos organisations (Fédérations, UD) pour impulser la campagne.

Deux types de collectifs :

- . Les collectifs professionnels (1 collectif fédéral, des collectifs d'entreprise) ;
- . Les collectifs locaux (1 collectif U.D., des collectifs locaux et de quartiers)

L'IDEE CENTRALE,
couvrir le maximum de terrain.

Pour l'UGICT, nous ne proposons pas de mettre en place des Collectifs UGICT, parallèles à ceux de la CGT, compte-tenu du caractère de cette élection (liste unique, pas de collègues), mais de mettre en place un dispositif qui permette à la CGT de diversifier sa campagne et de toucher les 4,5 millions d'ICT, à partir de leurs préoccupations.

LE DISPOSITIF

Définir la liste des entreprises qu'il nous faut absolument toucher en établissant des priorités : les grandes concentrations avec organisations UGICT ou non.

Nous avons distribué aux Unions fédérales et Commissions départementales la liste des entreprises de plus de 1.000 salariés que nous avons au fichier "C.G.T./Elections", ainsi que celle des entreprises ayant participé au 3 Juin. Il s'agit de les compléter par les entreprises où l'UGICT est organisée et celles ayant participé au Congrès de l'UGICT (Cadres Info. de Mars 82), celles ayant pris part aux diverses initiatives départementales.

Nous demandons à chaque U.F. et C.D. d'établir les listes, d'ici fin juin, début juillet, qui constitueront les objectifs sur lesquels par priorité les U.F. auront à intervenir dans la campagne, les C.D. complétant ce que ne pourraient couvrir les U.F..

Pour les Commissions départementales se FIXER UN PLAN DE TRAVAIL PAR LOCALITE, QUARTIER, qu'il nous faut couvrir (concentration ICT importante, actifs ou retraités), faire remonter les informations à l'UGICT.

A partir de ces objectifs (entreprises, locaux) organiser la désignation d'un responsable UGICT dans chaque collectif CGT correspondant à ces entreprises et localités.

Ces responsables UGICT constitueront le réseau de nos U.F., C.D., UGICT, pour développer une campagne adaptée aux ICT, dans chaque collectif CGT et coordonner l'organisation de nos initiatives UGICT qui, bien entendu, feront intervenir l'ensemble de nos organisations (U.F., C.D., Syndicats UGICT).

Là où existent des Syndicats UGICT d'entreprises se mettre d'accord avec les syndicats ouvriers/employés pour mettre en place un collectif CGT/UGICT où coopéreront ensemble les deux organisations pour l'animation de la campagne.

L'INITIATIVE UGICT CENTRALE, le point fort dans la campagne pour la Sécurité Sociale, au moins dans les entreprises, sera l'organisation de 1.000 DEBATS d'ENTREPRISES VERS LES ICT.

L'OBJECTIF,

toucher la masse des ICT et pas seulement nos militants, dépasser très largement tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, franchir dans notre activité une étape nouvelle (activité de masse UGICT à l'entreprise), toucher le maximum d'ICT. C'est à partir de ces initiatives que, simultanément, avec la campagne électorale, nous accrocherons prioritairement la poursuite et l'amplification de la bataille du renforcement, de la bataille financière, de la bataille pour la diffusion d'"OPTIONS".

COMMENT FAIRE ,

Etablir la liste des 1.000 entreprises (s'appuyer sur les éléments cités tout à l'heure : + de 1.000 salariés, 3 Juin, Congrès UGICT). Le responsable UGICT désigné dans les collectifs CGT de ces entreprises sera chargé d'animer la préparation des débats.

Nous demandons aux U.F. d'établir sans attendre la liste, à partir de la précédente et de nous transmettre celle-ci ainsi que le nom du responsable en Juillet au plus tard. Ce sont les U.F. qui vont avoir pour ces débats un rôle déterminant.

Nous transmettrons celles-ci aux C.D. qui compléteront éventuellement.

LE CONTENU DE CES DEBATS,

- . appréhender l'enjeu des élections Sécu à partir des préoccupations concrètes professionnelles des ICT, de l'action revendicative à développer, de notre intervention dans la gestion ;
- . faire le lien, sous une forme adaptée, avec le renforcement, la bataille financière, la diffusion d'OPTIONS avec des initiatives concrètes.

Les C.D. interviendront bien entendu pour couvrir ce qui ne pourrait l'être avec les U.F. dans l'organisation de ces débats d'entreprises, mais elles auront, en outre, à organiser toute la campagne en dehors des entreprises dans les concentrations ICT locales importantes : porte à porte, diffusion de la propagande, initiatives spécifiques locales, moyens financiers.

LES OUTILS POUR CES DEBATS, CES INITIATIVES,
ENGAGER NOS MILITANTS A DEVELOPPER LA CAMPAGNE SECU :

- . Un "Cadre INFO. Spécial " fin juin avec argumentaire, plan de travail ;
- . Une fiche ICT dans document CGT envoyé cette semaine à toutes les organisations CGT ;
- . Un 4 pages OPTIONS QUINZAINE, tiré à 1 million d'ex. ;
- . Une affiche CGT/CADRES ;
- . Une cassette radio ;
- . Un spécial OPTIONS, début septembre.

TOUT DOIT ETRE PRET LE 1er SEPTEMBRE,
DEBATS ENTRE LE 15 SEPTEMBRE ET LE 15 OCTOBRE, un MOIS.
JUILLET/AOUT SERONT DECISIFS,
NE PAS ATTENDRE LA RENTREE.

L'ensemble C.D. et U.F. mobilisé pour la préparation.

Tous les membres de la C.E. de l'UGICT, nos candidats, sont des animateurs potentiels des débats (avec les noms en face des 1.000 débats au 10 AOUT).

C'est à partir de ces 1.000 débats d'entreprises, préparation de masse, objectif de masse des ICT que nous vous proposerons d'accrocher la relance en grand de la BATAILLE D'ORGANISATION ET DU RENFORCEMENT.

DIFFUSION D'OPTIONS,
enclencher la campagne de diffusion militante sur les 1.000 entreprises en liaison avec les débats.

ADAPTATION DE LA BATAILLE FINANCIERE

L'UGFF et ses Fédérations ont réalisé pour la campagne électorale un Collectif interfédéral qui vise à l'efficacité, par la mise en commun des moyens, l'impulsion et la coordination des actions, sous la responsabilité du Bureau de l'UGFF.

Ce Collectif, dans le dispositif confédéral, aura une grande responsabilité pour l'intervention C.G.T. en direction, notamment, des enseignants, des policiers et des personnels des Impôts et du Trésor.

En effet, il assurera la coordination et l'impulsion des actions du Secteur professionnel dans ces milieux en relation avec le Collectif électoral confédéral en lien direct avec les U.D. et les Collectifs locaux.

/ + —

L'étude du dispositif financier confédéral, pour la campagne électorale, montre que différents problèmes doivent être solutionnés en étant adapté au milieu de la Fonction Publique, dont les deux plus importants sont :

- 1/ La mesure essentielle prévoit le financement par l'augmentation du nombre de timbres par adhérent en 83 ; cependant, certaines structures nationales fonction publique percevant des cotisations forfaitaires annuelles, devront prendre en compte cette démarche et cette proposition tout en l'adaptant à leur réalité.
- 2/ La disposition prévoyant le placement d'un timbre aux électeurs non-syndiqués, aux sympathisants, aux amis et salariés concernés par la représentativité CGT ne correspond pas à certaines particularités de la situation de la Fonction publique issue de la scission syndicale de 1947 (enseignement, mouvement autonome important, etc).

C'est pourquoi le collectif commun UGFF/FEDERATIONS, le Collectif confédéral Elections Sécurité Sociale, et le Secteur Politique financière de la C.G.T. ont décidé, pour réaliser ces objectifs financiers, la prise en compte générale et les adaptations suivantes :

- a) l'édition de bons de soutien numérotés d'un montant nominal de 20 Frs, en direction exclusive des personnels de la Fonction publique.

L'objectif étant de réaliser une participation individuelle à l'auto-financement de la bataille à la hauteur de 1% du salaire mensuel.

- b) outre le soutien financier, le support popularisera l'idée que le vote CGT est déterminant pour que nos élus puissent jouer pleinement leur rôle dans la gestion de la Sécurité Sociale.
- c) la ventilation pourrait se faire par le canal des UD pour le champ extérieur (notamment les enseignants) et des organisations syndicales CGT professionnelles sur leur champ de syndicalisation.

- d) toutes les structures CGT directement concernées concourent au bon placement des bons de soutien sur l'ensemble de la Fonction publique d'Etat.
- e) les fonds souscrits (déduction des frais engagés) seront répartis sur la base suivante :
- . bases locales fonction publique 25%
 - . U.L., U.D. 40%
 - . Collectif national 25%
 - . Confédération 10%
- f) le Collectif de gestion qui rendra régulièrement compte, est placé sous la responsabilité du Collectif national confédéral "Elections SECU", l'UGFF et les Fédérations concernées.
-

FINANCEMENT DE LA BATAILLE SECU

»»»»»»» NOUS REPRODUISONS CI-DESSOUS TROIS MODELES DE SUPPORT EN NOTRE POSSESSION EDITES PAR DES U.D., ILS PEUVENT ETRE REPRIS OU MODIFIES A LA CONVENANCE DE NOS ORGANISATIONS.

FEUILLE DE SOINS
(assurance maladie)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE

PRENOM : _____

NOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

LOCALITE : _____

QUELLE EST VOTRE SITUATION A LA DATE DES SOINS ?

CHOMAGE

SALAIRE

ACTIVITE NON SALARIALE

RETRAITE

AUTRE

COMMENT

LE TYPE DE SOINS

LE TYPE DE MALADIE

RENSEIGN

Le 19 octobre ELECTIONS NATIONALES AVEC LA CGT AGIR POUR UNE VRAIE SECURITE SOCIALE



CGT

JE VERSE
POUR LA RECONQUETE DE
NOTRE SECURITE SOCIALE

JE VOTE ET
JE SOUTIENS

BIEN-ETRE
LIBERTE
CGT 1983 FSM

L'ACTION DE LA C.G.T.



Coller
ici
le timbre
C.G.T.

Je suis solidaire avec tous les assurés sociaux.
Je vote C.G.T. : Liste de large union pour gérer la Sécurité Sociale en faveur des travailleurs.
J'apporte ma contribution financière à la campagne électorale.

NOM

Prénom

Atelier

QUESTIONNAIRE
A RENVoyer AU SECTEUR CONFEDERAL ORGANISATION
DES LA DESIGNATION DU RESPONSABLE

=====

ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE

IDENTIFICATION DES COLLECTIFS

Réservé à
l'informatique

/ _ / _ /

/ _ / _ /

/ _ / _ /

/ _ / _ /

/ _ / _ /

/ _ / _ /

/ _ / _ /

ne rien inscrire
dans cette partie

DEPARTEMENT _____

NOM DE LA COMMUNE
OU VILLE CONCERNÉE _____

- . COLLECTIF DE CAISSE (1) (___)
- . COLLECTIF D'UNION LOCALE (___)
- . COLLECTIF D'ARRONDISSEMENT (___)
- . COLLECTIF DE CANTON (___) (2)
- . COLLECTIF DE COMMUNE (___)
- . COLLECTIF DE QUARTIER (___)
- . COLLECTIF DE ZONE INDUSTRIELLE ... (___)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LA
RESPONSABLE DU COLLECTIF (_____)

. NOM (_____)

. PRENOM (_____)

. ADRESSE (_____)

_____)

_____)

. NUMERO DE TEL. : (_____)

OBSERVATIONS EVENTUELLES (_____)

_____)

_____)

_____)

(1) Pour le département ayant plusieurs Caisses CPAM.

(2) Mettre une X dans la case correspondante.

(Ce questionnaire est à reproduire en autant d'exemplaires qu'il y a de collectifs mis en place)